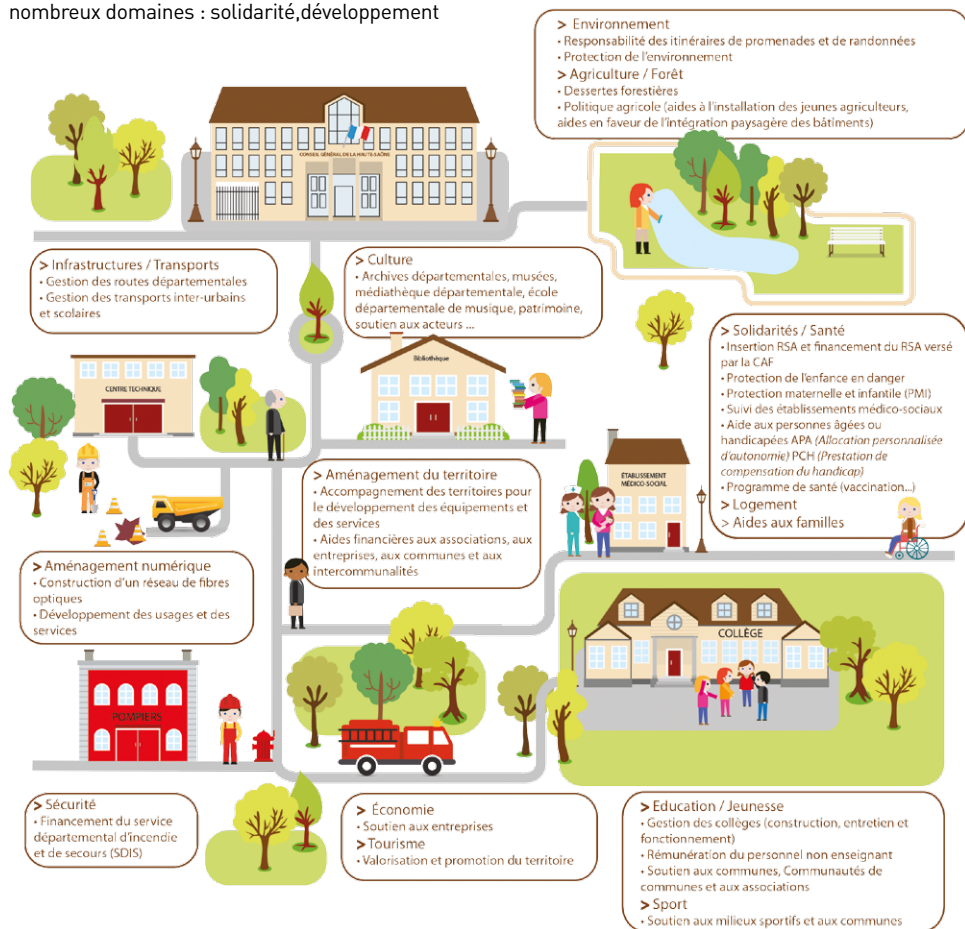


# Les principales compétences du Département

Collectivité territoriale chargée d'administrer le territoire, le Département définit et met en œuvre les politiques nécessaires au développement du département de la Haute-Saône dans de nombreux domaines : solidarité, développement

économique, tourisme, agriculture et équipement rural, environnement, éducation, culture et patrimoine, logement, transports et routes...



## Le Département intervient :

- dans le cadre de compétences obligatoires définies par les lois de décentralisation (aide sociale, RSA, MDPH, collèges, transports scolaires, routes départementales) ;
- dans des domaines d'intervention choisis où il met en place, en fonction des besoins de ses habitants et de son territoire, des politiques locales financées sur ses propres moyens (AFDE et bourses d'études, subventions aux communes pour constructions scolaires, équipements sportifs et touristiques, aide aux entreprises, développement local) ;
- en cofinancement sur les grands projets d'infrastructure (RN, TGV) aux côtés de l'Etat et d'autres collectivités.